

Débat 4 : Peut-on faire disparaître la corruption ?

La corruption varie considérablement d'un pays à l'autre. Malgré des problèmes de mesure, les études montrent une corrélation positive entre corruption et pauvreté. Même si cela ne prouve pas que la corruption soit à l'origine de la pauvreté, elle parasite le bon fonctionnement des institutions et de l'économie formelle. Elle contribue au climat de défiance vis-à-vis des élites et des responsables politiques. Le baromètre 2017 sur la corruption dans le monde, édité par Transparency International (TI), révèle ainsi que 57% des personnes interrogées à travers le monde estiment que leur gouvernement ne lutte pas efficacement contre ce fléau. Pire, elles pensent que la vie politique et la vie publique, à travers les élus, les hauts fonctionnaires et les représentants du gouvernement, font partis des milieux les plus corrompus, avec celui des affaires. Cette opinion est partagée non seulement par ceux qui sont contraints de payer des pots de vins régulièrement, comme les Africains, mais aussi par ceux qui n'en payent jamais, comme les français ou les américains. Cette défiance globale vis à vis de la classe politique est inquiétante à une époque où les démocraties occidentales sont confrontées un peu partout à la montée des populismes.

La corruption dans les pays riches implique généralement des sommes d'argent considérables et des acteurs de tout premier plan (hauts fonctionnaires, politiciens, dirigeants d'entreprises). Dans les pays pauvres, cette corruption des élites existe, mais elle se double d'une forme généralisée de corruption qui implique des sommes d'argent modestes et des petits bureaucrates. Ainsi, d'après Transparency International, un citoyen sur quatre dans le monde a du payé un pot de vin pour accéder à un service public au cours de l'année écoulée.

Au sein de l'Union européenne le coût annuel de la corruption s'établirait entre 179 et 990 milliards d'euros d'après les chiffres, publiés en 2016, par le parlement européen, soit entre 1.15% et 6.3% du PIB européen. Ces ordres de grandeurs sont comparables aux chiffres publiés par le FMI concernant les détournements de fonds publics qui représenteraient plus de 5% du PIB mondial.

Si tout le monde, ou presque, s'accorde sur la nécessité de combattre la corruption, les moyens à employer font débat. D'une part on ne combat pas de la même manière la petite et la grande corruption, l'extorsion et la capture. La plupart des gouvernements dans les pays pauvres, du fait de leur faiblesse et de leur capacité budgétaire limitée, sont dans l'incapacité de payer correctement leurs fonctionnaires. En l'absence de surveillance et d'incitations, ces derniers complètent leurs maigres salaires par des pots de vin. Ce type de corruption, qui s'apparente bien souvent à de l'extorsion, est relativement facile à combattre. Cela implique de payer décemment les fonctionnaires et de les surveiller, par exemple en s'appuyant sur les évaluations des usagers. Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux peuvent être mobilisés à cet effet.

En ce qui concerne la grande corruption il est parfois difficile de tracer la limite entre capture, lobbying et corruption. Certaines pratiques, telles que la promesse d'une embauche dans un grand groupe à l'issue d'un mandat de régulation ou d'élu en échanges de décisions favorables (« revolving door »), sont difficiles à détecter car les paiements sont différés dans le temps. Une période de carence obligatoire entre emploi public et emploi privé dans le secteur concerné est susceptible de limiter le problème. Pour la corruption c'est également difficile à détecter car les entreprises, comme les représentants publics ont un intérêt mutuel au secret. Avec la capture dans les marchés publics les deux parties gagnent dans l'échange corrompu. Ceux qui perdent se sont les absents : les contribuables et les usagers. Par ailleurs les contribuables doivent

éponger les surcoûts de production liés au fait que les marchés ne sont pas attribués aux entreprises les plus efficaces, mais à celles qui offrent les plus grosses enveloppes. Au final l'addition est salée. Selon une étude récente le coût de la corruption varierait entre 4% et 10% du montant total des achats publics. Ainsi d'après le FMI le coût de la corruption dans les marchés publics serait de l'ordre de 2% du PIB mondial. D'après le classement pays de TI, la France, en 21^{ème} position sur 180, serait plus touchée que d'autre pays de l'EU.

Certaines règles permettent de limiter le problème, comme par exemple abolir le statut d'immunité de certains élus pour les affaires de financement occulte des partis politiques, maintenir une liste d'entreprises exclues, ne serait-ce que temporairement, des marchés publics, lorsqu'elles sont impliquées dans des affaires de corruption ou de collusion (débarrement), généraliser la pratique de l'« E-procurement ». Utiliser l'outil informatique pour diffuser les appels d'offres, recueillir les soumissions, publier en ligne les vainqueurs, permet en effet de diminuer les coûts de gestion, d'augmenter la transparence et le niveau de concurrence des marchés. Il faut également limiter et encadrer très strictement le recours aux procédures exceptionnelles, telles que les marchés négociés de gré à gré sans mise en concurrence, pour les gros marchés. A titre d'illustration la Finlande, qui est l'un des pays où il y a le moins de corruption au monde, a un taux de marché négocié proche de 0. Ensuite il est nécessaire de maintenir une base de données, accessibles à tous, qui recense au niveau national les informations sur les marchés (volume, montants, nombre d'enchérisseurs, vainqueur, etc.). Diffuser cette information est un gage de transparence. C'est surtout le seul moyen pour la collectivité de repérer des écarts de prix abusifs en établissant des comparaisons entre les coûts de biens et de services comparables. Enfin, ceux qui sont en charge des achats devraient avoir des incitations à économiser l'argent public grâce à des bonus récompensant leur performance, comme ce qui se fait par exemple en Angleterre. La convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales adoptée à l'OCDE en 1997 est un accord international qui, en janvier 2017, avait été ratifié par 41 pays dont la France, dans le but de combattre la corruption. Mais peu de progrès ont été fait dans sa mise en œuvre dans notre pays.

Certains exemples montrent qu'il est possible de répondre efficacement à ce problème. Cela demande une forte volonté politique. Or bien souvent ceux qui bénéficient de la corruption sont des élus et des représentants publics. Il semble illusoire d'attendre de ces derniers qu'ils corrigent un problème dont ils sont à l'origine. La solution est donc de créer une autorité indépendante, un peu sur le modèle des autorités de la concurrence, dont la mission est de s'attaquer et d'éradiquer la corruption. Pour peu que cette autorité soit réellement indépendante et bien dotée, elle peut vraiment contribuer à assainir les marchés publics et la vie politique, comme l'illustre l'exemple de Singapour et de Hong-Kong, qui en l'espace de 50 ans a quasiment réussi à éliminer la corruption.

Finalement, se pose l'instrumentalisation de la lutte contre la corruption : la volonté de dénoncer la corruption ne sert-elle pas parfois de prétexte à l'ingérence économique ou aux luttes politiques internes ? Enfin, est ce que les mécanismes de surveillance (échange automatiques des données, publication des revenus de nos représentants politiques, etc.) et de sanction (débarrement, amende, prison) réduisent ou déplacent la corruption ?